



Déclaration liminaire SUD éducation à la CCP AED -AESH du mardi 6 mai 2025

SUD éducation rappelle en préambule de cette commission la situation toujours précaire et inacceptable dans laquelle se trouvent les Accompagnant-es d'Élèves en Situation de Handicap (AESH).

Malgré leur rôle essentiel dans l'inclusion scolaire, les AESH continuent d'exercer dans des conditions indignes : contrats précaires, temps incomplets imposés, salaires insuffisants, absence de perspectives d'évolution professionnelle et pressions permanentes sur le terrain. Cette réalité est connue et dénoncée depuis de nombreuses années. Ce manque de reconnaissance institutionnelle ne permet pas le reclassement des AESH lors d'un licenciement pour une inaptitude professionnelle. Cela pérennise une inégalité de traitement et le mépris de l'institution envers ces personnels.

Les PIAL, loin d'améliorer la situation, ont accentué les difficultés d'organisation, de suivi et de qualité d'accompagnement. Ils ne prennent pas en compte les besoins réels des élèves ni les conditions de travail des personnels. La gestion déshumanisée des AESH en PIAL a atteint son point de rupture. Nous sommes des agent-es, nous travaillons auprès d'élèves, au sein du service public d'éducation. La logique mathématique ne peut être la seule référence.

Nous voyons déjà que dans certains PIAL l'accompagnement des élèves a été réduit à seulement 3h hebdomadaires, les AESH sont les témoins direct de l'incohérence des moyens alloués à l'inclusion scolaire. Le projet des PAS qui viendront remplacer les PIAL va empirer encore la situation : étirer davantage les missions des AESH en les éloignant plus encore de leur métier, en leur faisant accompagner les élèves sans reconnaissance du handicap par la CDAPH, ce qui risque d'invisibiliser des élèves en situation de handicap et constitue un mépris supplémentaire de la spécificité de notre fonction.

SUD éducation Académie de Montpellier rappelle la situation toujours précaire des Assistant-es d'Éducation (AED) dans notre académie et plus largement au niveau national.

Depuis plusieurs années, les AED assurent des missions essentielles au bon fonctionnement des établissements scolaires : encadrement, surveillance, accompagnement éducatif, lien avec les équipes pédagogiques. Et pourtant, leurs conditions d'emploi demeurent instables : contrats à durée déterminée, temps incomplets, absence de perspectives d'évolution ou de titularisation. Nous dénonçons le recours systématique à une main-d'œuvre précaire pour des missions qui relèvent d'un véritable besoin permanent du service public d'éducation.

L'Éducation nationale exige des AED des connaissances et des compétences semblables à celles d'éducatrices spécialisées en multipliant les missions, sans leur fournir de véritables formations notamment sur les violences sexistes et sexuelles, la gestion des conflits, la lutte contre le harcèlement scolaire, tout cela en étant toujours en sous-effectif dans les vies scolaires et sans véritable reconnaissance, que ce soit sur le salaire ou sur la précarité des contrats. Il est temps de cesser de mettre les collègues dans des conditions intenable et de les jeter après les avoir essorés par une charge de travail toujours plus importante.

À chaque problématique que rencontre l'administration, elle se défait sur les AED : contrôler les tenues des jeunes filles, fouiller/contrôler les sacs, encadrer les visioconférences pour pallier le manque de professeurs remplaçants.

C'est par la menace permanente du non-renouvellement ou de la non-CDisation que les hiérarchies imposent ces conditions devenues inacceptables. Depuis que la CDisation est possible pour les AED, SUD éducation a accompagné de nombreux·ses collègues auxquelles elle a été refusée, sur des motifs qui ne prennent pas en compte la réalité du métier d'AED : 80 % des nos collègues ne sont plus étudiant·es, nous avons besoin de vies scolaires stables dans nos établissements. D'autant plus que tous les établissements ayant un besoin permanent d'AED, la CDisation est un moyen de reconnaissance des qualités professionnelles des personnels et un vrai gage de reconnaissance professionnelle.

SUD éducation revendique pour les AESH :

- la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B avec une grille d'avancement significative à l'ancienneté,
- la titularisation de tou·tes les agent·es sans condition d'ancienneté, de diplôme, ou de nationalité,
- l'abandon de la politique de mutualisation systématique des moyens humains, l'abandon des PIAL, PAS ou Réseaux Pédagogiques,
- une formation initiale et continue à la hauteur des besoins de terrain,
- un recrutement en nombre suffisant pour faire face à l'augmentation des besoins,

- la création de brigades de remplacement,
- le droit à la mutation inter et intra académique,
- la même prime REP/REP+ que les autres personnels

SUD éducation revendique pour les AED :

- la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B avec une grille d'avancement significative à l'ancienneté,
- la titularisation de tou·tes les agent·es sans condition d'ancienneté, de diplôme, ou de nationalité,
- une formation initiale et continue à la hauteur des besoins de terrain,
- un recrutement en nombre suffisant pour faire face à l'augmentation des besoins,
- la création de brigades de remplacement,
- le droit à la mutation inter et intra académique,
- la même prime REP/REP+ que les autres personnels

Nous espérons que cette CCP ne se limite pas à une simple validation de décisions déjà prises, mais qu'elle permette une réelle prise en compte de la parole des personnels et de la réalité du terrain.

SUD éducation restera mobilisé pour défendre les droits et la dignité des AESH et des AED, avec enfin une reconnaissance d'un vrai statut pour ces métiers essentiels au service public de l'Éducation nationale.